



Renseignement sur la nationalité française .

Par **bourai**, le **22/02/2015** à **15:57**

Je vous pris de bien vouloir me renseigner sur le cas de mon père, né 1919 en algerie il a quitté l'algerie 1952 , il c'est installé en France paris 19 eme jusqu'à 1962 ; il a travaillé dans plusieurs entreprises française pendant cette période , nous avons des documents qui attestent sa présence en France (une pièce d'identité française délivrer le mois août 1960(nationalité française)expirer en 1972 , un relevé de carrière, des certificat de travaille , fiches de paie, et un compte bancaire en France), on veux savoir si il a gardé sa nationalité française ? et est-ce que si descendant ouvrent le droit a la nationalité française ? .

Par **domat**, le **22/02/2015** à **16:01**

bjr,
il faudrait savoir si votre père était français de droit local ou de droit commun.
seuls les français de droit commun ont conservé la nationalité française, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne à l'indépendance et perdu la nationalité française.
si votre père est devenu algérien en 1962, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française par filiation.
cdt